

Un correspond communique ce 30 janvier 2014 en substance ce qui suit :

Chronique d'une catastrophe annoncée

1. Un peu d'histoire récente :

Décembre 2009, le budget 2010 est adopté avec un boni tant à l'exercice propre qu'au général. Les comptes ont été remis en état. Bravo au bourgmestre de l'époque, Jean-Pierre Denis, et au secrétaire communal ff d'alors, Bruno Boël. Une situation financière saine est donc possible à Ath, comme elle l'est aujourd'hui encore dans les communes de la Wallonie picarde.

2. Et depuis...

Hélas, ce budget ne devait pas être respecté et les dépenses un temps limitées se sont accrues de manière exponentielle : de nombreux investissements ont été réalisés, utiles le plus souvent, mais pas toujours subsidiés et, de toute façon, dont le coût allait bien au-delà du raisonnable. Un nombreux personnel était recruté (pour rappel : 91 agents pour 61 équivalents temps pleins) et les dépenses quotidiennes, dites ordinaires [à la veille des élections communales d'octobre 2012], fortement augmentées...

3. Conséquences...

En 2013, il faut faire face aux tristes réalités. Pour cela trois mesures sont avancées :

- Abaisser la charge salariales : traitements diminués (suppression de la prime de fin d'année), licenciements, réduction des prestations (et donc des salaires) ;
- Augmenter la fiscalité : 400 additionnels au foncier, envolée du prix des sacs pour immondices ;
- Etaler la dette - ce qui a un coût élevé et charge nos successeurs de résoudre les problèmes qui n'ont pu être résolus aujourd'hui...

4. Et aujourd'hui ?

Rien n'est résolu, bien au contraire.

Notre bourgmestre va-t-il accroître l'impôt des personnes physiques (il y a fait allusion...) ? Invoquer le syndrome chinois ? Incriminer les intercommunales (dont les dividendes sont pourtant importants et bienvenus) ? Ou prendre enfin en charge le problème financier ?

Seule une véritable politique financières peut résoudre ce problème. Quelques pistes :

- Moratoire total sur les investissements ;
- Stricte limitation des dépenses ordinaires, réduites à l'indispensable : chauffage, éclairage, entretien, énergie... ;
- Non-remplacement des départs, avec une politique de nomination du personnel, en fonction des possibilités prévues au cadre, et en accord avec les représentants syndicaux ;
- Réalisation raisonnable d'une partie des biens communaux et du CPAS, pour rembourser l'énorme dette communale et faire face aux investissements indispensables (réparation de toitures, de chaudières...)

5. Et demain ?

La gestion de notre ville n'est pas celle d'une société immobilière, mais celle d'une communauté sociale. « Ath, ville propre » ? Parfait, mais demain : « Ath, ville chère » ? Cela l'est beaucoup moins. Ath est en tête de peloton pour la dette communale et dans le peloton de tête pour les impôts, taxes et redevances.

Il est temps d'en tenir compte, et de viser de rentrer dans le gros du peloton.